

Inscription en Première Générale

Procédure

Une demande de changement d'établissement en 1^{ère} générale **doit rester exceptionnelle**.

Le **dossier départemental** d'Ille et Vilaine « **Dossier de demande de changement d'établissement en lycée public** » devra être retiré dans l'établissement d'origine courant mai, début juin.

Ce dossier pourra aussi être téléchargé sur le site de la DSDEN 35 : <https://www.ac-rennes.fr/l-affectation-en-lycee-public-d-ille-et-vilaine-122151>.

Le dossier devra contenir la décision d'orientation en 1^{ère} générale à la fin de la 2^{nde} (copie fiche de dialogue), la copie des 3 bulletins de l'année en cours et N-1, le justificatif de domicile, photocopie du livret de familles, un courrier explicitant la demande. Les factures de téléphone, les quittances de loyer et les attestations d'hébergement chez un particulier ne sont pas acceptés.

Calendrier

En fonction de la date d'envoi du dossier, deux procédures différentes existent :

↳ **Avant le 16 juin 2023 dernier délai** : le dossier devra être transmis au lycée Bréquigny (Lycée Bréquigny, Secrétariat scolarité, 7 avenue G. Graff, 35205 RENNES CEDEX).

- Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny, vous en serez informé un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.
- Si votre demande est refusée par manque de place disponible, c'est la Direction des Services Académiques d'Ille et Vilaine (le service de la DIVEL) qui vous notifiera le refus à partir du 04 juillet 2023.

↳ **Après le 16 juin 2023 jusqu'au 18 août 2023** : le dossier complet devra être transmis à la Direction des Services départementaux d'Ille et Vilaine (DSDEN, DIVEL, 1 quai Dujardin CS 75145, 35031 RENNES CEDEX).

⇒ Le dossier sera examiné en **commission du 25 août 2023**.

- Si votre demande est acceptée par le lycée Bréquigny, vous en serez informé par téléphone ou mail après le 28 août 2023 (d'où l'importance de noter sur le dossier un n° de téléphone portable et adresse e-mail). Si vous confirmez la demande d'affectation, un dossier d'inscription vous sera expédié à votre domicile.

- **Si votre demande est refusée par manque de place disponible, c'est la Direction des Services Académiques d'Ille et Vilaine (le service de la DIVEL) qui se chargera de trouver un autre établissement disponible lors de la commission d'affectation du 28 août 2023. Vous serez contacté par les services académiques, ou par le nouvel établissement d'accueil fin août.**

Dossier d'inscription

Si l'élève est affecté après la commission, le lycée Bréquigny contactera, par téléphone ou par mail, la famille et lui postera un dossier d'inscription à son domicile.

Demande d'internat

La pression étant forte à l'internat, l'affectation d'un élève au lycée Bréquigny ne vaut pas admission automatique à l'internat.

Une commission se réunira début juillet et examinera l'ensemble des demandes d'inscription à l'internat. **Une réponse vous sera envoyée à votre domicile au plus tard à la mi-juillet.**